

6WCAKO63 - Fiche technique du produit

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la Restriction des produits chimiques (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

 Date d'émission
 03.01.2022

 Date de révision
 20.03.2023

1.1. étiquette d'un produit

Nom du produit
6WCAKO63

Nom chimique
Huile Végétale Hydrogénée

Synonymes
L'huile de colza

REACH Reg. Non.
01-2119487125-36-0001

N° CAS.
68334-28-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange Utilisation technique

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de l'entreprise	CANDELIS
Code postal	6 rue Gutenberg
Ville	44118 – LA CHEVROLIERE
Country	FRANCE
Numéro de téléphone	+33 2 40 30 06 29
E-mail	into@candelis.fr
Site Internet	www.candelis.fr

1.4. Numéro d'urgence

Telephone d'urgence N° ORFILA : +331 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classement CLP, commentaires

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

Propriétés dangereuses de la substance / du mélange

N'est pas considéré comme un danger pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Autres dangers Non entré.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.1. Matières

Commentaires sur le fond Huile végétale

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Air frais.
Skin contact	Laves la peau avec du savon et de l'eau.
Lentilles de contact	Rincer à l'eau. Contacter un médecin si l'inconfort persiste.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations pour le personnel de santé Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Les autres informations Non entré.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation : Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion En cas d'échauffement et en cas d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie Non entré.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection personnelle

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Pour les secouristes

Non entré.

Non entré.

6.2. Précautions environnementales

Précaution environnementale Éviter de rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. mesures

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage

Balayer et placer dans un récipient approprié. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

Recueillir avec un matériau absorbant non combustible dans des conteneurs appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres consignes Non entré.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manutention

Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène chimique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver dans un endroit frais. Entreposer dans un endroit sec. Conserver à température spécifiée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) particulière(s) Non entré.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Protection des mains

Protection des mains Des gants de protection sont recommandés.

Protection respiratoire

Protection respiratoire Pas de recommandations spécifiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Solide. État physique Odeur Presque inodore. рΗ Etat : En état de livraison Commentaires : Sans objet. Point de fusion / intervalle de fusion Valeur : 65 °C Valeur : > 290 °C point de rupture Limite d'explosivité Commentaires: Sans objet. Pression de vapeur Valeur: < 0,01 mmHg Température : = 200 °C Densité relative Valeur: 0,89 - 0,92 g/ml Température : = 25 °C

9.2. Les autres informations

Description de la solubilité

Autres propriétés physiques et chimiques

Proprietes physiques et chimiques Non entré.

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité II n'y a aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.

Non soluble dans l'eau.

10.2. Stabilité chimique

La stabilité Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non entré.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Non entré.

10.5. Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter Substances oxydantes fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition Aucun produit de décomposition dangereux.

des produits

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Autres données toxicologiques Non entré.

11.2 Autres informations

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aquatique, commentaires Non entré.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité, Le produit est facilement biodégradable. commentaires

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Potentiel bioaccumulatif Ne se bioaccumulera pas.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT Non entré.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets indésirables

Autres effets indésirables, commentaires Non renseigné.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Spécifier les méthodes d'élimination appropriées

Confirmer les procédures d'élimination avec l'ingénieur environnemental et les réglementations locales. Récupérer et récupérer ou recycler, si possible.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

commentaires Non pertinent.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

commentaires Non pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

commentaires Non pertinent.

14.4. Groupe d'emballage

commentaires Non pertinent.

Damgersertvironnementaux

Non pertinent.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières de sécurité pour l'utilisateur Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Informations Complémentaires

Informations Complémentaires

Non pertinent.

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Other labelling requirements	WGK : wng
EINECS / ELINCS	269-820-6
Références (lois/règlements)	Le Règlement de 2009 sur les distributeurs d'aérosols (SI 2824), avec des modifications. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les amendements.
	Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. EH40/2005, Limites d'exposition sur le lieu de travail 2005, avec modifications. Règlement de 2005 sur la liste des déchets (Angleterre) (modification). (SI 2005 n° 895).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Oui chimique réalisée

RSE requis Oui

ARTICLE 16 : Autres informations

Version	1